

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN**  
**s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie**  
**le 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2011 à 20 H 00**

*PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE B., LAPLACE R, GUY C., MARIDET A, ROUMIER S, POTIGNAT J, BECOUSE G, DRAVERS D.*

ABSENT : BRUN J.B.

### **Tarifs communaux 2012**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de revoir les tarifs communaux 2012 :

**Après délibération, le Conseil décide que :**

- **Conformément à l'indice de référence des loyers, les loyers des logements communaux seront augmentés de 1,73 %.**
- **Les tarifs du Hameau de Gîtes restent inchangés mais les périodes sont modifiées :**
  - ≡ **Du 31 mars au 9 juin 2012 : 195 € la semaine**
  - ≡ **Du 9 juin au 18 août 2012 : 226 €**
  - ≡ **Du 18 août au 27 octobre : 195 €**
  - ≡ **un jour : 36 €**
  - ≡ **un week-end : 50 €**
  - ≡
- **Le prix des concessions au cimetière reste identique.**
- **Les tarifs de location de la Maison du Peuple restent inchangés.**
- **Le salaire du gardien du stade sera réévalué de 1,73%.**

### **Assainissement 2012**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil qu'ils disposent, pour 2012, de toute liberté pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune et rappelle que l'année précédente la redevance d'assainissement sur la consommation s'élevait à 0,70 euro hors T.V.A. par m<sup>3</sup>.

**Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer pour 2012 la redevance assainissement à 0,75 € par m<sup>3</sup>.**

Madame Le Maire explique par ailleurs que le contrat liant la commune à l'entreprise SAUNIER ASSOCIES pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise aux normes de la station d'épuration des Caires doit être modifié pour inclure la station des Gravier, également obsolète et que la commune souhaite traiter dans le même programme. Madame Le Maire donne connaissance d'un projet d'avenant.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre entre la commune et la Société SAUNIER & ASSOCIES ;**

### **Redevance 2011 d'occupation du domaine routier par France Télécom**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de France Télécom concernant la redevance d'occupation du domaine routier 2011.

Pour notre commune, l'inventaire est le suivant (patrimoine arrêté au 31/12/2010) :

#### **1 - Artères de télécommunication :**

a) utilisation du sous-sol :	18,688 kms
b) artère aérienne :	9,916 kms
<b>Total :</b>	<b>28,604 kms d'artère</b>

#### **2 - Emprise au sol :**

1 cabine, soit :	1 m <sup>2</sup>
------------------	------------------

Madame le Maire indique que le décret n°2005-1676 fixe le montant annuel des redevances à 24,64 Euros le m<sup>2</sup> pour l'emprise au sol ; 49,29 Euros le km pour les artères aériennes ; 36,97 Euros le km pour les artères souterraines.

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**- Décide d'appliquer la redevance due par France Télécom pour l'occupation du domaine public routier.**

**- Soit une redevance totale de 1 204,29 € pour l'année 2011.**

## **Désignation de représentants de la Commune pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Madame Le Maire expose que la loi de finances 2010 rend obligatoire la création de commissions intercommunales des impôts directs dans les communautés levant l'ancienne Taxe Professionnelle unique. Cette commission se substitue aux commissions communales en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les biens industriels. A ce titre, elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés. Elle donne également un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale. La Communauté de Communes des Coteaux de Randan va donc créer une telle commission, selon une délibération prise le 14 novembre 2012. Pour ce faire, chaque commune membre doit donc présenter des listes de noms :

- 1 liste avec 2 personnes proposées comme titulaires (4 personnes pour Randan, comptant la majorité des locaux commerciaux)
- 1 liste avec 2 personnes proposées comme suppléantes (4 personnes pour Randan)
- une personne non domiciliée dans le périmètre de la communauté

Le Président de la Communauté de Communes choisira 2 titulaires et 2 suppléants parmi les 8 personnes hors communauté proposées par les communes et la liste ainsi composée sera présentée au directeur des finances publiques qui retiendra 10 titulaires et 10 suppléants sur les 20 proposés (un par commune membre (7) + 2 pour Randan + 1 hors territoire).

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête une liste de 5 noms.**

## **Projet de ligne à grande vitesse**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du 6 novembre concernant la réalisation de la ligne à Grande Vitesse Paris - Orléans - Clermont. Le débat public sur ce projet s'est ouvert le 4 octobre 2011 :

*Parmi les 4 scénarios de tracés soumis au débat public, trois d'entre eux ne feraient qu'effleurer la Région. Seul le scénario Ouest-Sud irrigue véritablement l'Auvergne. Ce scénario est le seul à permettre la réalisation dans l'Allier d'une gare «TGV Auvergne». Une telle gare peut être un levier majeur d'aménagement du territoire et de développement économique. Le train à grande vitesse est un mode de transport qui permettra de sortir du système « tout routier » et qui permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Le Massif Central, dont l'Auvergne et le Limousin sont au cœur, représente un territoire de 3,8 millions d'habitants qui a droit à la grande vitesse. Le projet de ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon est une opportunité historique pour achever le désenclavement de l'Auvergne et ouvrir les territoires auvergnats vers l'ensemble de la France et vers l'Europe.*

**Le Conseil Municipal de SAINT SYLVESTRE PRAGOULIN se prononce pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon et soutient le scénario le plus à l'ouest et le plus au sud possible, le plus équitable pour l'Auvergne, et qui garantit la création d'une gare nouvelle « TGV Auvergne » entre Moulins et Vichy, un tracé au plus proche de Clermont-Ferrand les meilleures retombées économiques pour l'Auvergne une diminution de 50 % du temps de parcours entre Clermont-Ferrand et Lyon la création, entre Lyon et Montluçon, d'un premier tronçon de plus de 200 kms.**

**Le Conseil Municipal de SAINT SYLVESTRE PRAGOULIN  
soutient la réalisation de la LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon  
dont l'impact environnemental du tracé devra être le plus faible possible  
et qui en particulier ne devra pas traverser la Forêt de Tronçais  
et devra préserver le Vignole de Saint-Pourçain et le Val d'Allier.**

Chaque habitant de St-Sylvestre est invité à soutenir ce projet en renvoyant, au Conseil Régional Auvergne, la carte de soutien distribuée dans les boîtes aux lettres.

## **Formation professionnelle :**

### **Proposition de vœu au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux**

Madame le Maire donne connaissance d'un courrier du Président du CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

Le Président rappelle que *le Parlement a adopté un amendement du sénateur Jean ARTHUIS, président de la commission des finances, dans la loi de finances rectificative pour 2011, qui abaisse la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1 % à 0,9 %.*

*Cette décision ampute les ressources du service public de la formation de 33,8 millions d'euros par an, dès l'exercice 2012 et aura des conséquences négatives pour les collectivités et leurs agents.*

*Afin de participer à la défense du droit à la formation des agents des collectivités, Monsieur le Président propose au conseil municipal de rédiger un vœu demandant au gouvernement de revenir sur cette disposition dans le cadre du vote de la loi de finances 2012 en renonçant à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.**

## **Tour des commissions**

### **URBANISME :**

Monsieur LAPLACE présente au Conseil le projet de construction de logements sociaux, prévu dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes des Coteaux de Randan, qui se situe près du local des pompiers. Une modification a été apportée par la commission concernant l'orientation de ces logements pour éviter une sortie directe des garages sur la rue. Cette modification est actuellement étudiée par Auvergne Habitat, retenu par la Communauté de Communes par délibération du 12 juillet 2011. Parmi les projets présentés, ceux de Randan sont choisis comme première priorité et ceux de Saint-Sylvestre comme deuxième.

Une tournée des éclairages publics a été effectuée le lundi 21 novembre. La commission va se réunir à nouveau pour l'étudier et en tirer les conséquences.

## **Questions diverses**

- Les colis de Noël seront distribués le dimanche avant Noël comme à l'accoutumée, c'est-à-dire le dimanche 18 décembre.
- Madame Le Maire donne lecture d'un courrier du SDIS, informant que l'un des véhicules du Centre de Secours n'est plus aux normes incendie. Le Conseil décide de le récupérer pour un autre usage.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45**